

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°37 du 3 octobre 2008

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°25

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 28 août 2002 relatif au recrutement au choix au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe dans le corps des officiers spécialisés de la marine.

Du 4 août 2008

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service d'information sur les carrières de la marine.*

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 28 août 2002 relatif au recrutement au choix au grade d'enseigne de vaisseau de 1^{re} classe dans le corps des officiers spécialisés de la marine.

Du 4 août 2008

NOR D E F B 0 8 5 2 0 3 2 A

Texte modifié :

Arrêté du 28 août 2002 (BOC, 2002, p. 6800. ; BOEM 321.2)

Référence de publication : BOC N°37 du 3 octobre 2008, texte 25.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 28 août 2002 relatif au recrutement au choix au grade d'enseigne de vaisseau de 1^{re} classe dans le corps des officiers spécialisés de la marine,

Arrête :

Art. 1er. Le troisième alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 28 août 2002 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« - dans un second temps, pour les candidats dont les dossiers ont été retenus, un entretien avec un psychologue, ainsi qu'avec le président et, le cas échéant, le ou les officiers examinateurs de la commission de présélection, désignés par le président, dans la ou les spécialités auxquelles le candidat postule. »

Art. 2. Le directeur du personnel militaire de la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
directeur des ressources humaines du ministère de la défense,*

Jacques ROUDIÈRE.